

COMMUNE DE BOULT SUR SUIPPE COMPTE ADMINISTRATIF Année 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	481 476,17	€ p 22 cpte gestion et 5 CA
DEPENSES	482 293,02	€ p 22 cpte gestion et 5 CA
Déficit	-816,85	€ p 22 & 23 cpte gestion
Déficit	-166 514,70	€ p 5 CA et 23 cpte gestion résultat d'investissement année N-1 affecté à article 001
Déficit investissT	-167 331,55	€ p 23 cpte gestion

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	980 124,26	€ p 22 cpte gestion et 5 CA
DEPENSES	796 599,88	€ p 22 cpte gestion et 5 CA
Excédent	183 524,38	€ p 22 & 23 cpte gestion
Excédent	562 159,06	€ p 5 CA et 27 cpte gestion : cpte 002 Résultat global de clôture de l'année N-1 affecté au 002 (recettes fonct)
Excédent fonctionneT	745 683,44	€ p 23 cpte gestion

Résultat de clôture de l'année 2022

Excédent de fonctionnement - le déficit d'investissement - les restes à réaliser

$$\begin{array}{ccccccc}
 \mathbf{745\ 683,44} & - & \mathbf{167\ 331,55} & = & \mathbf{578\ 351,89} & - & \mathbf{39\ 620,00} & = & \mathbf{538\ 731,89} & \text{(02) résultat clôture global} \\
 & & & & & & & & & \text{(à affecter au compte 02 budget N+1 en recettes de fonctionnement)}
 \end{array}$$

En section d'investissement, le résultat pour l'année 2022 est un déficit (- **816,85**) auquel on rajoute le résultat de l'année 2021, à savoir un déficit (- **166514,70**) ce qui donne au total un déficit d'investissement global de **-167 331,55** €.

En section de fonctionnement, le résultat pour l'année 2022 est un excédent (+ **183 524,38**) auquel on rajoute le résultat de l'année 2021, à savoir un excédent (+ **562 159,06**) ce qui donne au total un excédent de fonctionnement global de **745 683,44**€.

A ce résultat, on retire les restes à réaliser - **39 620€** (Restes à réaliser 2022 : dépenses : **60 934**- recettes **21 314**= **39 620€**) pour obtenir un résultat définitif de clôture de **538 731,89€**

On retrouvera donc ces sommes au budget 2023 :

167 331,55 en dépenses d'investissement (opérations financières) au compte 001

538 731,89 en recettes de fonctionnement au compte 002

De plus, pour combler le déficit d'investissement, il faudra émettre un titre au 1068 de **206 951,55€** car il y a un déficit investissement de **167 331,55 + 39 620** (restes à réaliser de 2022 : voir page 5 du compte administratif) : à affecter à l'article 1068 (opérations financières en recettes d'investissement)